



EXPERT EN SÉCURITÉ PRIVÉE.

DOSSIER

**MAC Agent de
Prévention et de
Sécurité (APS)**

D'INSCRIPTION

Date de la session : du ___ / ___ / ___ au ___ / ___ / ___

Site d'inscription : Hagondange Marolles Saverne Strasbourg Aubagne

Cochez la case correspondante

IESC se réserve le droit de reporter, d'annuler tout stage en fonction du nombre minimum de stagiaires inscrits.

Les documents du dossier : (à joindre impérativement)

Carte professionnelle valide ou autorisation préalable valide délivrée par le CNAPS <https://depot-teseservices-cnaps.interieur.gouv.fr> (démarche à faire auprès du CNAPS si votre autorisation n'est plus valide « Conseil National des Activités Privées de Sécurité ») Délégation Territoriale du CNAPS Riberpray Rue Belle Isle BP 51064 57036 METZ

Certificat SST ou PSC1 (valide -2ans)

Pièce d'identité (recto/verso)

Titre de séjour avec autorisation de travail recto/verso (pour les ressortissants étrangers)

Justificatif de la connaissance de la langue française de niveau B1 (CERL)

1. Votre identité :

Civilité : Mme. M.

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ___ / ___ / ___ Lieu de naissance : _____ Dpt. : _____

Pays : _____ *né(e) à l'étranger*

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel. fixe : _____ Tel. portable : _____

Mail : _____

Cochez une ou plusieurs cases, après être sûr du ou des financeurs participant à cette formation.

Personnel

Conseil Régional (ne pas remplir module 2)

France Travail (ne pas remplir module 3)

Entreprise

Mon compte formation (ne pas remplir module 3)

Autres : _____

N° Dossier : _____

2. Qui vous a inscrit à la formation :

Vous-même

Entreprise

Si le financement est par votre entreprise, remplir les informations ci-dessous.

NOM DE L'EMPLOYEUR ou NOM DE L'ORGANISME :

Personne à contacter au sein de l'organisme :

M. Mme. _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Tel. : _____

Mail : _____

3. Modalité de Paiement :

Chèque

Espèce

Virement

France Travail

CB

Si par virement : **IBAN : FR 76 3008 7335 5700 0695 4819 992**

BIC : CMCIFRPP

Veillez préciser l'intitulé du stage, la date du début et de fin de stage ainsi que votre nom. (Exemple : *MAC APS 15/06/2021 au 17/06/2021 M. DUPONT*)

4.

Possibilité de Règlement :

Cocher la case de votre choix de règlement:

1^{er} Choix : Règlement de la totalité de la somme de 400,00 € TTC.

Deux versements :

2^{ème} Choix : - 1^{er} versement de 30% d'acompte à l'inscription soit 120,00€, encaissé à réception et non remboursable.

- 2^{ème} versement : le solde à encaisser à la fin de la formation soit 280,00 €.

3^{ème} Choix : Nous consulter.

Les diplômes et attestations ne vous seront délivrés qu'après encaissement de la totalité de la formation. Le montant de l'acompte sera encaissé même en cas d'annulation de l'inscription à la formation pour frais et démarches effectués par IESC Formation.

Veillez renvoyer votre dossier complet :

Pour la région Grand-Est :

- Par mail à contact@iesc.fr OU Par voie postale au **35 bis rue Georges Wodli 57300 Hagondange.**

Pour le Sud-Est (Aubagne) :

- Par mail à aubagne@iesc.fr OU Par voie postale au **58 avenue du LABBE 13400 Aubagne.**

Tout dossier incomplet à la date de clôture d'inscription ne sera pas pris en compte.

Date et Signature :

Précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé»

Mention Légales: Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont destinées aux services des inscriptions et de l'organisation des formations IESC FORMATION. Elles font l'objet d'un traitement informatique destinée à IESC FORMATION pour la gestion de clients et de prospects d'IESC FORMATION. Ces informations seront conservées pendant 10 ans à compter de la date de leur collecte. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679), vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel pour des motifs légitimes, ainsi que d'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès, ces droits. Pour exercer vos droits, vous devez adresser un courrier au délégué à la protection des données d'IESC FORMATION, accompagné de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature, à l'adresse postale suivante : IESC FORMATION –Délégué à la Protection des Données –35 bis rue Georges Wodli 57300 Hagondange.

Procédure d'Inscription MAC APS :

L'inscription au maintien des compétences de l'agent de prévention et de sécurité (MAC APS), oblige à un travail administratif à effectuer par le candidat et par le centre de formation.

Afin de vous faciliter ces démarches suivez les consignes ci-dessous :

Si vous effectuez une formation avant la date d'échéance de votre CQP APS ou carte pro (valable 5 ans). Vous n'avez aucune démarche à effectuer au CNAPS.

En revanche, si vous souhaitez effectuer un MAC APS après la date d'échéance de votre CQP APS, il vous faudra alors effectuer une demande d'attestation de préinscription au centre de formation avant de faire votre demande d'autorisation préalable auprès du CNAPS.

Nous vous inviterons pour finir, à nous faire parvenir ce dossier accompagné des différents documents demandés par :

Grand-Est :

Mail : contact@iesc.fr

Courrier ou en main propre à l'adresse suivante :

IESC FORMATION - 35 BIS RUE GEORGE WODLI - 57300 HAGONDANGE

Sud-Est (Aubagne) :

Mail : aubagne@iesc.fr

Courrier ou en main propre à l'adresse suivante :

IESC FORMATION AUBAGNE - 58 AVEUE DU LABBE - 13400 AUBAGNE

1er cas :

SST encore valide mais arrive à échéance au moment de votre formation il faudra effectuer 1 journée de maintien des compétences (MAC SST) au préalable du MAC APS.

2ème cas :

SST plus valide ou jamais obtenu, il vous faudra alors effectuer la formation SST initial de 2 jours avant d'entrer en formation MAC APS. (Exception : les personnes ayant obtenu leur SST ou MAC SST après 2015 pourront effectuer un simple maintien des compétences même si la date de validité est dépassée).